

DEVENIR DE RENAULT EN FRANCE

Info retour 7^{ème} journée de négociation

AGENDA DE LA NÉGOCIATION

Thématiques du jour :

- Retour sur la séance du 16/11
- Synthèse de l'ensemble des thèmes de négociation

Un draft d'accord sera soumis aux organisations syndicales en fin de semaine pour relecture.

Séance de travail du 7 décembre :

- Relecture du projet d'Accord

MISE EN SIGNATURE DE LA PROPOSITION D'ACCORD : SEMAINE 50

La 7^{ème} et dernière réunion de **négociation** sur le **devenir de Renault en France** s'est terminée ce jour.

Cette réunion avait pour but de revenir sur l'ensemble des thèmes :

- **Activité**
- **Organisation du Temps de Travail**
- **Transformation Immobilière**
- **Transformation de l'emploi et des compétences**
- **QVT**
- **Reconnaissance et protection sociale**



Nous vous ferons part de nos commentaires à la suite de nos échanges avec les équipes CFE-CGC de l'ensemble des sites.

Contact

CFE-CGC RENAULT GROUP
API : FR Q10 119 303
Tél : 01 76 84 15 79
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr

DERNIÈRES ÉVOLUTIONS DE LA NÉGOCIATION

ACTIVITÉ

- En plus des activités déjà annoncées, sera ajouté le **détail des activités du site du Mans** en reprenant les éléments du Média local.
- L'accord mentionnera 2 nouvelles **intentions** :
 - Faire de **Cléon** le centre de référence de production des moteurs électriques pour le Groupe,
 - Recruter des profils ETAM au sein de l'**Industrie**.

O.T.T.

- Ecrêtage : fin de la règle de transition au **1^{er} juin 2022** (au lieu du 31 mars 2022).
- Un **congé posé** au-delà du 1^{er} juin 2022 **et validé** par le manager sera **préservé**.
- Maintien des droits des **congés reportés** dans le compteur dédié (exemples : congé maternité, expatriés, ...).
- Possibilité de **négociations locales** sur tous les thèmes de l'O.T.T.
- Début 2024 : **clause de revoyure** avec renégociation possible de la majoration des H.S.

G.E.P.P. :

- Mise en œuvre de la **D.A. 2022 sur la totalité du périmètre de l'accord**.
- Démarrage des recrutements **en 2022** dans une volumétrie à déterminer en fonction de la conjoncture.
- Maintien des Commissions d'Application Métiers sur **la totalité de la durée de l'accord**.
- **Co-investissement sur le CPF** : en plus du co-investissement en temps, et quand le salarié est volontaire pour engager son CPF afin d'obtenir une formation certifiante, 2 cas de co-investissement **financier** :
 - Cas 1 : dotation de **1.000€** sur le CPF d'un salarié en poste « gris » pour une formation en lien avec son poste actuel ou pour une mobilité à moyen terme,
 - Cas 2 : dotation du **reste à charge** pour un parcours formatif vers les compétences stratégiques de l'entreprise pour un salarié dont le montant du CPF est insuffisant, qu'il soit sur un poste « gris » ou « bleu ».
- Pour les départs : reconstitution du salaire temps plein pour les salariés à **temps partiels thérapeutique**.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr